

De garde-chasse à braconnier ?

L'ancien chef de cabinet du ministre des Finances peut-il aider des entreprises à attaquer l'État sur des questions fiscales ? Le débat est posé.

• **Thierry DUPIÈREUX**

«**L'**ex-chef de cabinet de Van Overtveldt change de camp». Voilà le titre qu'on pouvait lire, hier, en une du *Standard*. Le nœud de l'histoire, le cabinet d'avocats (Sintax) créé par Mathieu Isenbaert, qui a quitté le cabinet de Johan Van Overtveldt (N-VA), ministre des Finances, début de l'année dernière. Une des spécialités du bureau ? Offrir son expertise aux entreprises qui se disent grugées par une décision de la Commission européenne. Celle-ci a ordonné à notre pays de récupérer des centaines de millions d'euros auprès de sociétés qui ont utilisé le système des « excess profit rulings ». Grâce à cette disposition, des entrepri-

ses, notamment des multinationales, pouvaient défiscaliser un gros pourcentage de leur bénéfice (parfois jusqu'à 90 % !).

Des conseils offensifs

Pour la Belgique, appliquer la décision européenne pourrait signifier la rentrée de 942 millions d'euros. Mais voilà le mi-

nistre des Finances a déjà fait savoir qu'il ne voulait pas de cette mesure, néfaste selon lui aux investissements en Belgique.

On pourrait se dire que l'ancien chef de cabinet et le ministre restent sur la même longueur d'onde. Sauf que le conseil donné par le cabinet Sintax aux entreprises, c'est de réclamer des dommages au gouvernement belge et aux conseillers fiscaux qui présentaient l'excess profit ruling comme la panacée à leurs clients.

Sur le site web du cabinet, on trouvait même un document powerpoint (retiré depuis la révélation de l'histoire) qui montrait aux entreprises comment réagir vis-à-vis du gouvernement fédéral et de la commission.

Interrogé par le *Vif* qui livrait aussi l'information hier, Mathieu Isenbaert s'est défendu. Selon lui, « *il n'y a pas de conflit d'intérêts d'autant que les éléments qui impliquent une responsabilité de l'État ne sont pas le fait de l'actuel gouvernement, ni de moi-même* ». ■

Des questions déontologiques

Une question parlementaire a été déposée mercredi soir par les députés fédéraux écologistes Kristof Calvo et Georges Gilkinet. Selon ce dernier, le cas est exemplaire. « *Il est question*

d'informations confidentielles à caractère sensible, dans un contexte budgétaire difficile ». Le député précise sa pensée : « *Une telle attitude pose de lourdes questions déontologiques. Peut-on imaginer cela dans le privé ? Non ! On est en droit de s'interroger sur le fait que Monsieur Isenbaert ait*

bénéficié d'informations de première main au sein du Cabinet, informations qui peuvent être utilisées au bénéfice de clients potentiel. Au détriment de son ancien employeur, l'État ». Et Georges Gilkinet d'évoquer la possibilité d'imposer dans de tels cas des clauses de non-concurrence aux membres de

cabinet qui quittent leurs fonctions. Un peu dans le style de celles qui existent déjà dans le cadre de l'attribution de marchés publics et qui imposent à différents acteurs du gouvernement fédéral de s'imposer une période (deux ans) « de distance » entre leur départ du « public » vers le privé. **T.D.**

INTERVIEW

• Jean FANIEL, politologue au CRISP

« Il n'y a pas de contradiction avec des normes juridiques »

Jean-faniel, vous êtes politologue au centre de recherche et d'information sociopolitique. Qu'est ce que vous inspire l'information concernant le chef de cabinet de Johan Van Overtveldt ?

Je dirais que ce n'est pas une pratique rarissime. Loin de là. Le cabinet des Finances a d'ailleurs servi à plusieurs personnes d'asseoir leur réputation dans leur secteur, je pense à Bruno Colmant ou Peter Praet sous l'ère Reynders.

Dans le cas présent, c'est vrai qu'on pourrait voir poindre un débat, mais il est d'ordre éthique ou moral et ne se place pas au niveau légal. On pourrait aussi pointer du doigt le fait que quelqu'un acquiert une expérience aux frais de l'État et puis s'inscrive plutôt contre le bien commun. Mais encore une fois, selon moi, il n'y a pas de contradiction avec des normes juridiques.

Mais il n'y a pas d'infraction de

règles.

Non, il y a juste un débat. Cela dit, on a déjà vu des règles changer suite à de tels dé-

bats. Ce fut le cas au parlement flamand, avec le cas de Sven Gatz (Open VLD) qui avait quitté l'assemblée pour devenir président de l'Union des brasseurs belges. Il y avait eu polémique sur le montant de ses indemnités ce qui a conduit plusieurs assemblées du pays à revoir les montants versés.

Il y a une parade pour éviter ce genre de situation ?

On peut imaginer des règles qui empêchent des personnes travaillant pour le « public » d'utiliser leurs connaissances dans le privé, on peut aussi imposer des délais avant la reprise d'une activité professionnelle dans un secteur précis. Mais cela a un prix et doit se traduire dans un système d'indemnités en conséquence. ■

Huit juristes favorables aux détenus sahraouis expulsés

Huit juristes européens, qui soutiennent des détenus sahraouis au Maroc, ont été interpellés mercredi avant d'être expulsés du royaume chérifien pour trouble à l'ordre public, a-t-on appris ce jeudi de sources concordantes.

Ces étrangers de nationalités française, belge et espagnole, « représentant le soi-disant collectif international des avocats en soutien aux détenus (du camp) de Gdeim Izik sont entrés au Maroc pour semer le trouble

et porter atteinte à l'ordre public », a ajouté la wilaya de la région de Rabat-Sale-Kenitra dans un communiqué adressé à l'agence de presse marocaine MAP.

Ce collectif devait animer ce jeudi une conférence de presse « pour dénoncer l'injustice subie par les détenus sahraouis », selon un communiqué de l'avocat parisien M^e Joseph Braham, membre du comité.

Parmi les juristes expulsés figurent l'avocate française Ingrid

Metton, le professeur de droit international belge Éric David, le magistrat espagnol Jesus Maria Martin Morillo, ainsi que les avocats espagnols Maria Nieves Cubas Armas, Juan Carlos Gomez Justo et Altamira Guelbenzu Gonzalo.

« Les autorités marocaines considèrent que le strict exercice des droits de la défense constitue une atteinte à l'ordre public, cela signe la dérive sécuritaire du royaume du Maroc », a conclu M^e Joseph Braham. ■

L'ÉDITOpar **Thierry DUPIÈREUX**

La loi et l'éthique

Eh bien non, rien n'empêche un ancien chef de cabinet de créer un bureau d'avocat qui entend aider des entreprises à attaquer l'État qu'il servait un an plus tôt.

Ce n'est pas interdit. Reste l'éthique. La morale. Ce cas précis, c'est celui de l'ancien chef de cabinet du ministre Van Overtveld dont nous vous parlons en page 10. Après avoir servi le ministère des Finances, il donne des conseils aux entreprises qui veulent demander des comptes à la Belgique qui leur avait permis de rentrer dans le système des « *excess profit rulings* » favorables à la défiscalisation des bénéfiques. C'est ce qui s'appelle tourner sa veste avec une certaine hardiesse. Interpellant, mais ça reste légal. Pas de normes juridiques transgressées. Pas de règlement bafoué. N'empêche, cela pose question et installe un débat. Ne faudrait-il pas davantage protéger l'État de calculs professionnels qui pourraient inciter certains à quitter le giron public, armé d'informations sensibles, pour utiliser celles-ci à l'encontre du bien commun pour la culture d'intérêts trop particuliers.

Il serait temps qu'une partie du monde politique se rende compte du terrible déficit de confiance dont il fait l'objet auprès du grand public.

L'histoire dont il est question ici vient ajouter une once de cynisme dans un dossier qui passe déjà mal. Rappelons que le système fiscal des « *excess profit rulings* » a été dénoncé par l'Europe et que celle-ci a demandé à la Belgique de réclamer des centaines de millions d'Euros aux entreprises qui en auraient profité. La Belgique a fait appel de cette décision. Craignant de freiner les investissements. Certes, mais dans le même temps le citoyen comprend mal qu'il doive se serrer la ceinture ou encore que le gouvernement se creuse la tête pour trouver des millions d'euros alors qu'il y en aurait là, plus de 900 à portée de mesure. Entre questions éthiques et ingénierie fiscale, intérêts privés et calculs politiques, l'électeur attend toujours ce « *renouveau politique* » notamment revendiqué par la N-VA dont fait partie le ministre des Finances, ancien patron du chef de cabinet transfuge.